

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu 26 février 2024 à 20h00 – Salle du Conseil communal - Rue du Moulin 15

Etalle, le 16 février 2024

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Aménagement du territoire - Charte paysagère du Parc naturel de Gaume : approbation.
2. Organisation des vacances été 2024 – Stages ADSL – Convention.
3. Rénovation énergétique du complexe sportif de Fratin – Demande d'octroi de subvention Infrasports – validation de l'avant-projet.
4. Rénovation énergétique du complexe sportif de Chantemelle – Demande d'octroi de subvention Infrasports-validation de l'avant-projet.
5. Recrutement Agents contractuels – Services communaux – Arrêt des conditions d'engagement.
6. Recrutement Agent contractuel : Coordination accueil temps libre – Services Accueil Temps Libre – Arrêt des conditions d'engagement.
7. Recrutement Agent contractuel – Responsable de projet – Service Accueil Temps Libre – Arrêt des conditions d'engagement.
8. Marchés publics – Marché de conception et réalisation d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur et sous-stations à Etalle, ainsi que son exploitation dans une perspective de développement durable.
9. CLDR – Composition de la Commission Locale de Développement Rural – Approbation des modifications.
10. Contrôle situation de caisse – Période du 01/01/2023 au 30/11/2023.
11. Informations : Retours de la Tutelle.
12. Approbation procès-verbal séance précédente (30/01/2024).